

# Commune de DIEMERINGEN

## **2. P.A.D.D.**

### ***Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme***



*Document approuvé vu pour être annexé à  
la Délibération du Conseil Municipal du : .....*

*Le Maire*



## SOMMAIRE

AVANT-PROPOS .....	4
I. Déplacements, circulations et accessibilité.....	6
1. Réduire les nuisances liées aux circulations en centre-bourg, circulations poids lourds en particulier.....	6
2. Renforcer la desserte et l'usage du train .....	7
3. Renforcer la cohésion spatiale .....	8
4. Développer les cheminements piétons et cyclables .....	9
II. Logement.....	12
1. Renforcer le rôle de "bourg centre" de la commune et son développement démographique .....	12
2. Renforcer la mixité urbaine et favoriser le renouvellement urbain .....	12
3. Définir si nécessaire des extensions urbaines cohérentes avec le tissu urbain existant ....	15
III. Patrimoine.....	18
1. Préserver les éléments remarquables du patrimoine architectural .....	18
2. Mettre en valeur le patrimoine du bourg .....	18
3. Poursuivre le travail de requalification des espaces publics .....	18
IV. Vie sociale et économique.....	24
1. Favoriser le maintien et l'implantation de commerces et services dans le bourg .....	24
2. Conforter les zones d'activités actuelles et préserver leurs capacités de développement..	25
3. Anticiper une éventuelle reconversion à terme du site GPA .....	26
4. Participer au développement touristique local .....	26
5. Renforcer les équipements et services .....	28
6. Soutenir le tissu associatif .....	29
V. Nature et écologie .....	30
1. Valoriser et renforcer la présence de l'Eichel dans le tissu urbain .....	31
2. Protéger les éléments naturels et paysagers remarquables du cadre de vie.....	32
3. Maintenir un cadre de vie agréable et préserver le caractère rural du bourg .....	33



## AVANT-PROPOS

Pour répondre aux évolutions de son territoire, la commune de Diemeringen a décidé de réviser le Plan d'Occupation des Sols (POS) et de mettre en place un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette procédure est l'occasion pour la commune d'entreprendre une réflexion approfondie sur son développement et l'aménagement de son territoire.

L'article L123-1 du Code de l'Urbanisme introduit le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Son contenu est défini à l'article L123-1-3 du Code de l'Urbanisme. Le PADD définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L110 et L121-1, les orientations générales des politiques d'aménagement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques, les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique, les loisirs, des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le PADD de Diemeringen décline le projet urbain de la commune selon 5 thématiques :

- I. Déplacements, circulations et accessibilité**
- II. Logement**
- III. Patrimoine**
- IV. Vie sociale et économique**
- V. Nature et écologie**



## I. Déplacements, circulations et accessibilité

La situation de Diemeringen dans une vallée et sur un carrefour, d'axes importants de l'Ouest du département, engendre des problèmes de circulation. Le nombre conséquent de véhicules poids lourds nécessite des aménagements spécifiques pour développer et sécuriser le réseau, ainsi que réduire les nuisances en centre-bourg.

Diemeringen est une **commune centre**, desservie par le train. Cette position constitue un atout majeur pour son développement.

La commune souhaite permettre une transition progressive de l'automobile vers les transports publics et les modes de circulation doux, réduire les déplacements contraints ou inutiles et développer l'accessibilité et la liberté des déplacements.

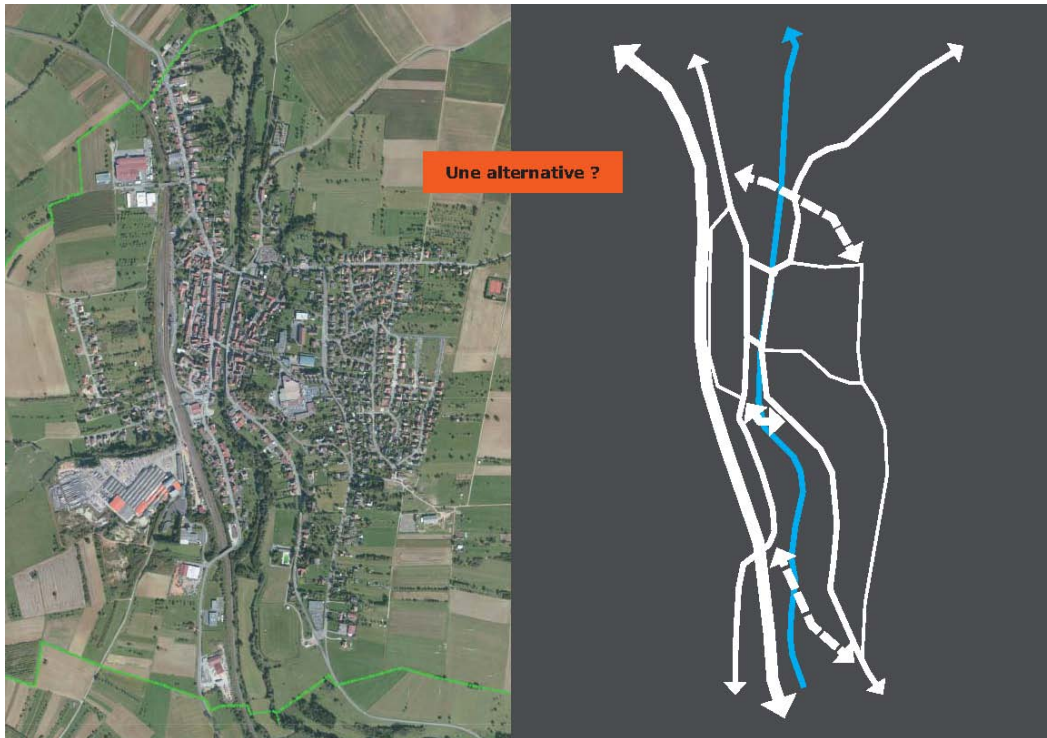
### 1. Réduire les nuisances liées aux circulations en centre-bourg, circulations poids lourds en particulier

#### **Limiter la circulation de transit et améliorer la qualité urbaine dans le centre**

Il apparaît important de mettre en place un certain nombre d'aménagements destinés à désengorger le centre ancien et limiter son asphyxie liée au trafic, poids lourds en particulier, sur les routes départementales.

Afin d'apaiser les circulations en centre-bourg, une ou plusieurs boucles d'évitement seront à organiser. Les carrefours et nœuds de circulation situés sur la boucle d'évitement constituent des portes du centre-bourg dont l'aménagement doit orienter les flux.

Différentes pistes seront étudiées : l'aménagement de nouveaux franchissements de l'Eichel, l'aménagement d'une voie de contournement (longeant la voie ferrée) par l'Ouest depuis la future A4-Lorentzen, l'aménagement d'une voie prolongeant la rue du collège et des Vosges assurant une solution de contournement du centre-bourg par l'Est, ou la requalification du quai de l'Eichel.



*Différents scénarios possibles*



*Aménagement en zone 30*

## 2. Renforcer la desserte et l'usage du train

Diemeringen bénéficie d'une desserte en train qui lui permet de relier les principaux pôles d'emplois et de services régionaux. Il apparaît important de **renforcer la desserte en train**, à la fois en optimisant les temps de parcours et en augmentant la fréquence de passage des trains, tant vers Strasbourg que vers Sarreguemines et Sarrebrück. Par ailleurs, afin d'**encourager le recours au train**, la commune a assuré l'aménagement du site de la gare en un pôle multimodal et l'amélioration des cheminements piétons et vélos reliant la gare aux zones d'habitat actuelles et futures.

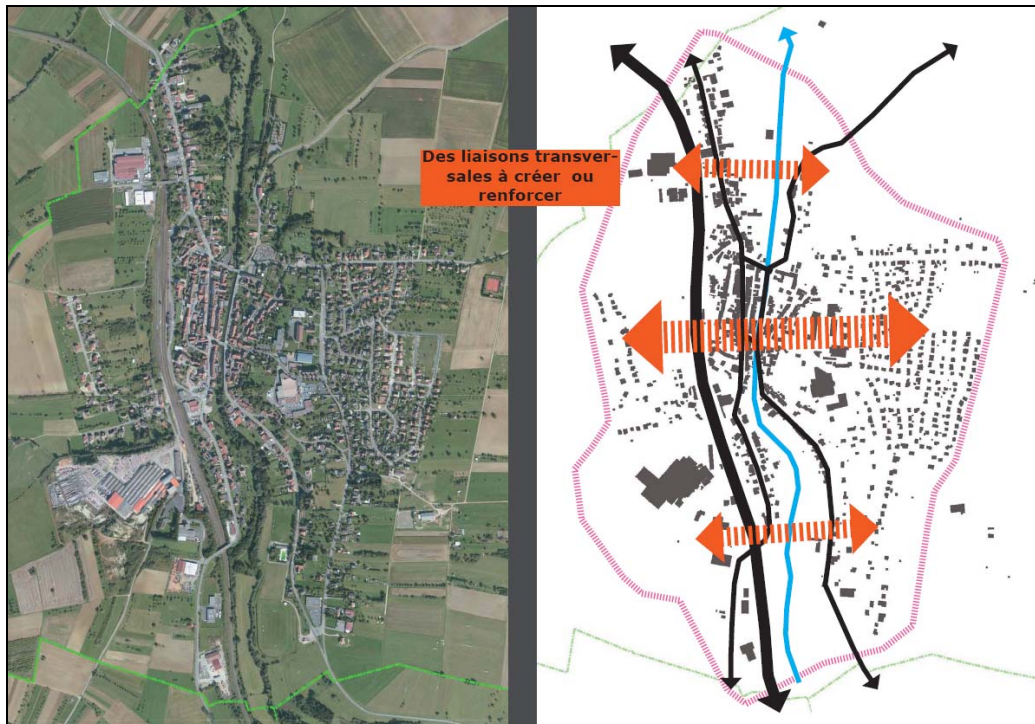
Des réflexions communes entre la Ville, la Région Alsace, Réseau Ferré de France (RFF) et la SNCF seront menées dans ce sens.



### 3. Renforcer la cohésion spatiale

Le développement futur de la commune doit fédérer les différents quartiers autour du centre-bourg. Diemeringen s'est essentiellement développée le long d'axes Nord-Sud, suivant l'orientation de la voie ferrée, des routes départementales et de l'Eichel qui sont par ailleurs les principaux éléments de sa fragmentation.

Dans cette perspective, la commune souhaite renforcer et développer, par des aménagements de qualité, les liens Est-Ouest, qui devraient permettre de réduire à terme l'impact des obstacles et faciliter les déplacements.





*Passage sous la voie ferrée (rue des Glacières)*

#### 4. Développer les cheminements piétons et cyclables

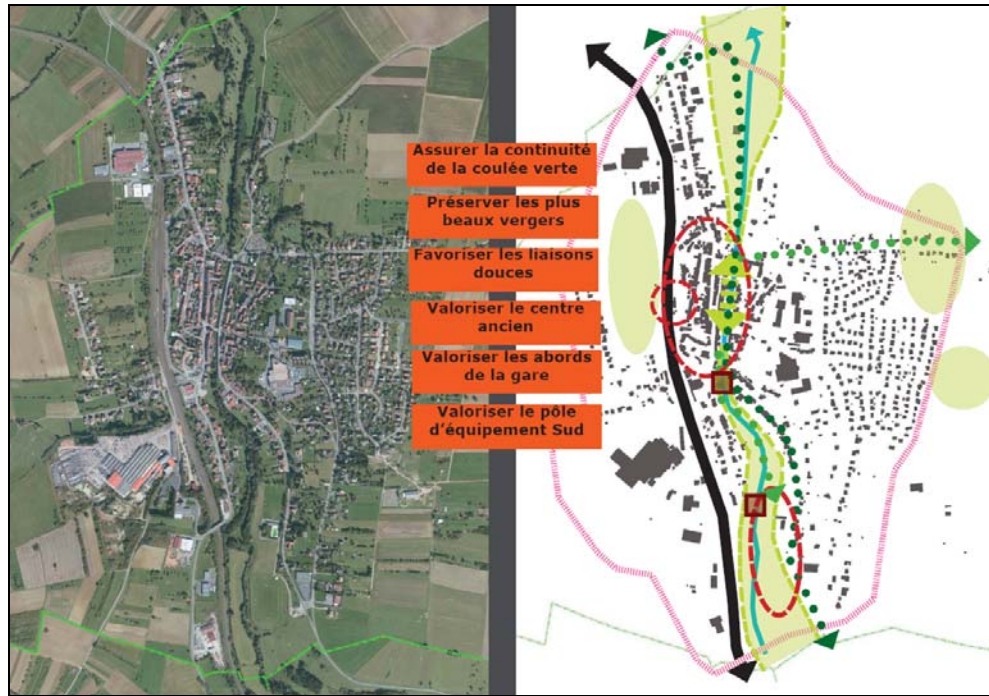
Dans cette optique, la commune souhaite assurer une liaison cyclable entre la piste du Conseil Général reliant Lorentzen à Diemeringen et le collège, renforcer la qualité d'aménagement des venelles et les continuer à les développer, aménager le quai de l'Eichel afin d'organiser une promenade le long du cours d'eau traversant le bourg, créer un nouveau franchissement piéton et cyclable de l'Eichel. Par ailleurs, une desserte efficace du collège et des écoles est envisagée à l'instar de la gare. De plus, toutes les nouvelles opérations de développement urbain devront intégrer ces modes de déplacements doux.



*Piste cyclable (entrée Nord de Diemeringen)*



*Piste cyclable le long de l'Eichel*



*Exemples de liaisons "vertes" possibles*



*Exemples d'aménagement de cheminement*



## II. Logement

La commune de Diemeringen est une commune "centre" du territoire de l'Alsace bossue. Elle doit, pour assurer le développement harmonieux de son territoire, stabiliser sa population et maintenir une dynamique démographique positive. Cette dynamique démographique est indispensable à la commune de Diemeringen pour moderniser son parc de logements et maintenir les services (santé, éducation, sports, culture, loisirs, commerces) qu'elle assure au profit de l'ensemble des communes avoisinantes.

Un des objectifs majeurs du PLU est de renforcer la cohésion de Diemeringen en maîtrisant son développement.

### 1. Renforcer le rôle de "bourg centre" de la commune et son développement démographique

La dynamique démographique doit accompagner le développement de la commune. Plusieurs hypothèses de développement démographiques ont été émises. Les élus font le choix d'un développement démographique qui suivrait un **taux de croissance annuel moyen de +1,8%**, jusqu'en 2030, évolution supportable par les équipements publics existants et notamment les équipements scolaires. Cette hypothèse de développement permettrait d'atteindre une population d'environ **2400 habitants**.

### 2. Renforcer la mixité urbaine et favoriser le renouvellement urbain

Pour atteindre l'objectif communal de développement et optimiser au mieux l'utilisation des viabilités existantes, la commune doit **développer l'offre en logements dans le tissu urbain existant**. Ainsi, le renouvellement urbain passe par une réhabilitation et la transformation en logements du bâti existant, ainsi que de la construction en dents creues.

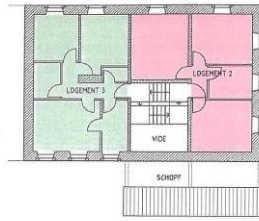


Fig. 123. Etage aménagé

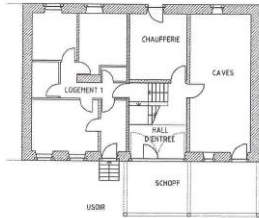


Fig. 124. Rez-de-chaussée aménagé

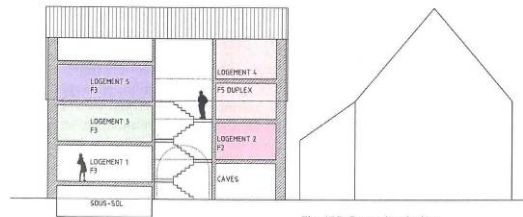


Fig. 125. Coupe de principe.

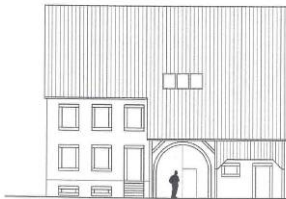


Fig. 126. Façade sur rue

*Exemple de transformation du bâti ancien d'alsace bossue en plusieurs logements*



*Exemple de projet de densification du bâti à Diemerding (projet étudiants de l'école d'architecture)*

- **Diversifier l'offre en logements**

Ces dernières décennies, la commune s'est principalement développée sur le mode pavillonnaire. On observe toutefois un début de diversification de l'offre en logements en particulier par la création de petits collectifs en centre ancien.

Le PLU encourage la mixité et la qualité des formes de l'habitat tout en veillant à la bonne cohabitation entre l'habitat individuel et l'habitat collectif. Ces dispositions permettront de répondre aux besoins croissants d'une partie de la population qui ne souhaite ou ne peut pas forcément acquérir une maison individuelle (célibataires, jeunes ménages, personnes âgées, etc.) tout en promouvant une réelle mixité par l'extension du parc locatif.

Par ailleurs, cette diversité de l'habitat et des logements favorisera une mixité, générationnelle en particulier, en renforçant l'attractivité du bourg auprès des jeunes ménages, **par une offre attractive et variée de logements et de terrains à bâtir**

- **Encadrer le renouvellement urbain**

Le diagnostic a mis en exergue la sous-occupation du centre ancien, mais également des premières extensions urbaines, à la fois par de la vacance et la présence de bâtiments volumineux souvent occupés par une seule ou deux personnes.

Mises à part les extensions récentes, le bourg présente un potentiel important en termes de renouvellement urbain. Le PLU autorise la reconversion d'habitations de grande dimension pouvant bénéficier d'aménagements intérieurs et de transformations dans le but de créer des logements ou des équipements.

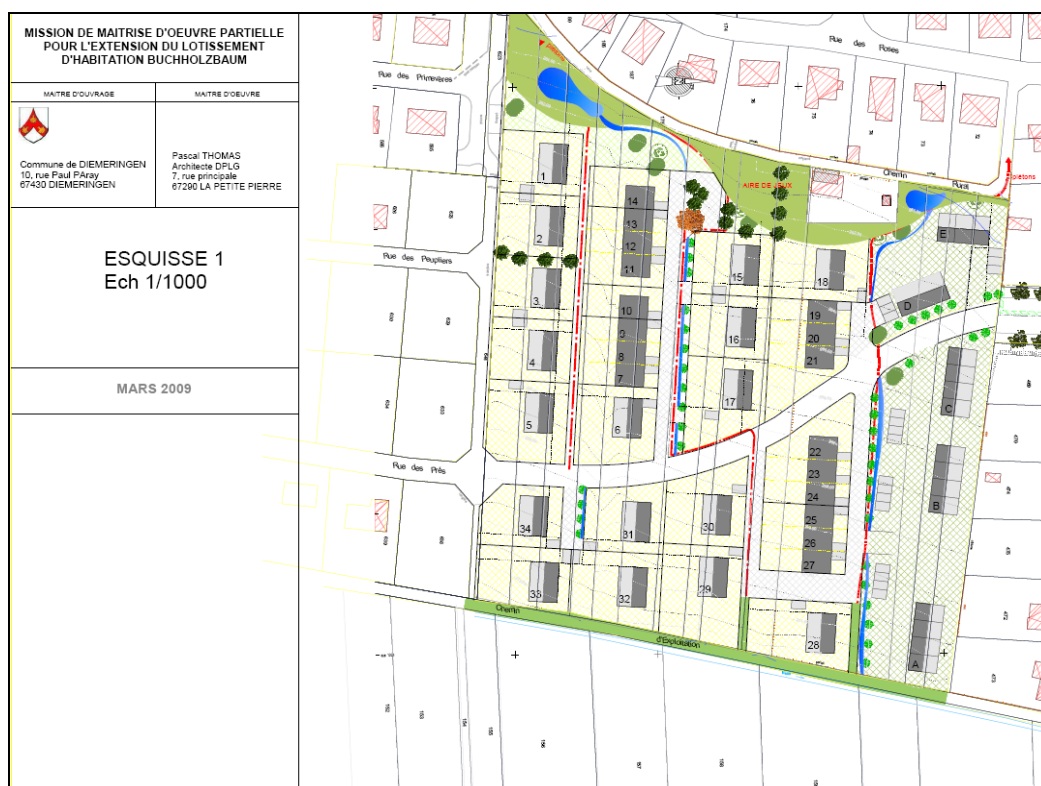
Le renouvellement urbain ne permettra pas de répondre en totalité aux besoins en matière de développement urbain.

### 3. Définir si nécessaire des extensions urbaines cohérentes avec le tissu urbain existant

Le PLU identifie des espaces susceptibles d'accueillir de nouvelles constructions. Un développement démographique de +1,8% nécessiterait la création de 15 nouveaux logements par an, soit **300 logements d'ici 2030**.

Le PLU prévoit de compléter la trame urbaine du bourg dans les secteurs permettant une bonne desserte et offrant la possibilité de raccrocher les nouveaux quartiers le plus rationnellement possible au tissu existant. L'ouverture par tranches, des zones à urbaniser, permettra de réguler le développement démographique de manière à utiliser au mieux le potentiel des infrastructures déjà existantes (écoles, etc.) et à venir (équipements sportifs et socioculturels). Ainsi, il semble que la réalisation d'une opération mixte de 2 à 3 hectares tous les 7 ans permette d'atteindre cet objectif, sachant qu'une partie des besoins peut être satisfaite par renouvellement urbain.

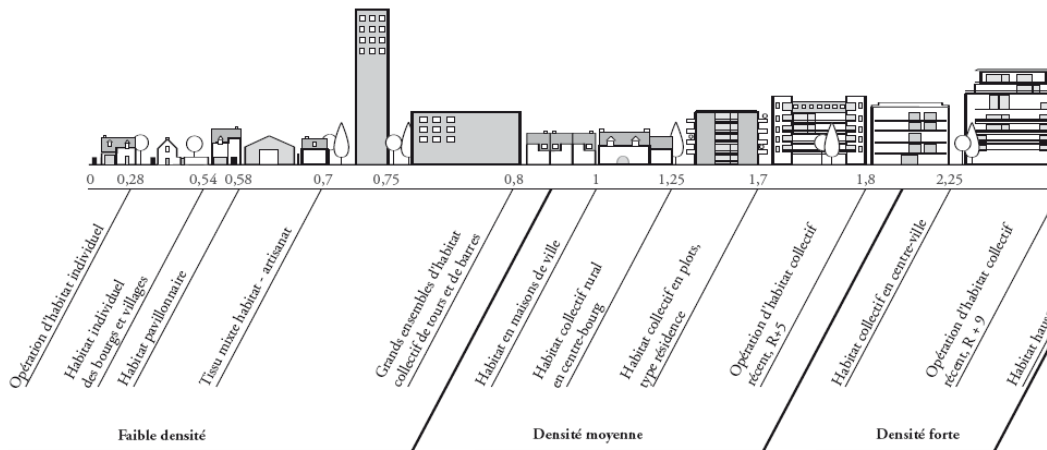
Afin de limiter la consommation d'espace, le développement de ces nouveaux secteurs d'habitat intégrera une part de logements intermédiaires : maisons en bande ou accolées, petits collectifs...



*Des bases de réflexion sur Diemeringen*



Exemples de réalisation de quartiers intégrant densité et qualité du cadre de vie



#### 4. Augmenter le nombre de logements sans augmenter la consommation foncière

Le rythme de consommation foncière observé à Diemeringen ces dernières années était de 7 hectares/décennie, à 70% pour de l'habitat et 30% pour de l'activité. Par ailleurs, le rythme de création de logements était de 70 logements/décennie.

La commune souhaite doubler le rythme de création de logements sans augmenter significativement le rythme consommation foncière observée.

### III. Patrimoine

Diemerigen possède un patrimoine architectural, urbain et paysager riche. Les éléments et structures historiques font une partie intégrante du patrimoine culturel et de l'identité du bourg. Les élus souhaitent en poursuivre le travail de préservation et de valorisation.

#### 1. Préserver les éléments remarquables du patrimoine architectural

Le noyau ancien du bourg comporte de nombreuses constructions qui présentent un intérêt architectural ou patrimonial et dont la volumétrie mérite d'être conservée.

Cette architecture remarquable mérite des dispositions réglementaires précises, s'appliquant à toutes les constructions, comportant des recommandations adaptées au contexte local et susceptibles de pérenniser leur qualité patrimoniale.

Enfin, le PADD attire également l'attention sur la nécessité d'autoriser une architecture plus contemporaine compatible avec les différents quartiers du bourg.

#### 2. Mettre en valeur le patrimoine du bourg

Parmi les composantes de l'identité du bourg figurent :

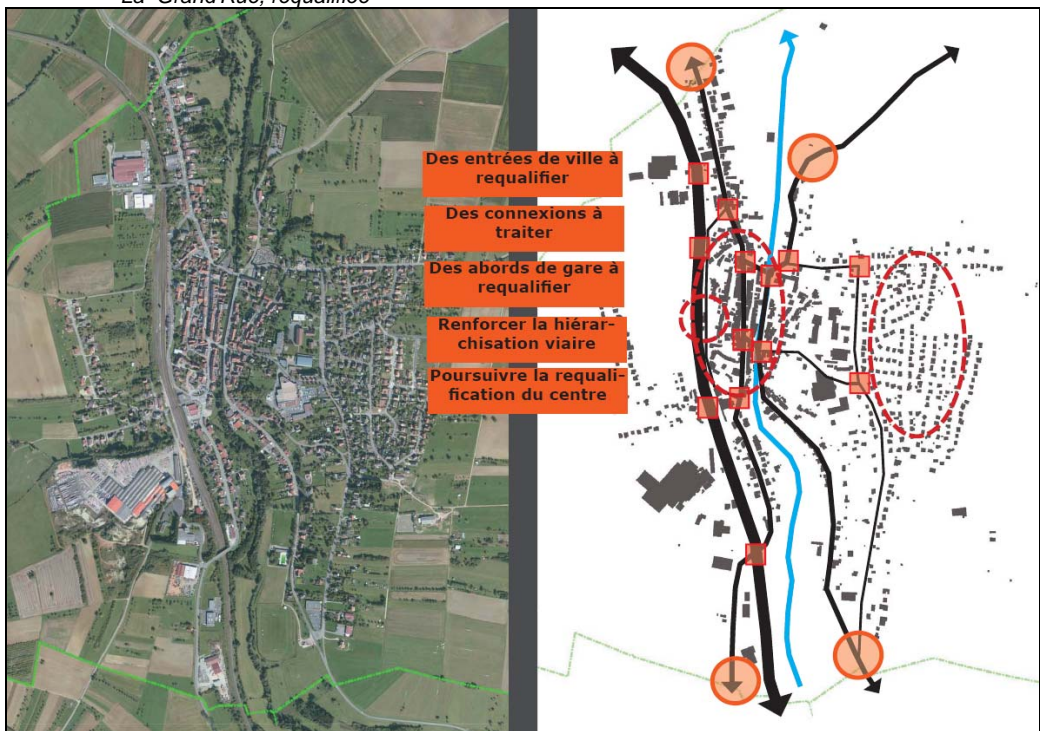
- le patrimoine juif, dont une mise en valeur est en cours et pourrait faire l'objet de petits circuits de découvertes dans le bourg, avec une vocation touristique notamment,
- et certains bâtiments présents sur le site G.P.A. qui participent à la mémoire industrielle du bourg, et présentent un caractère remarquable sur le plan architectural.

#### 3. Poursuivre le travail de requalification des espaces publics

A l'image de la requalification de la Grande Rue, d'autres espaces publics méritent une attention particulière dans le cadre d'une valorisation du centre bourg. La qualité des aménagements des espaces publics participera notamment à renforcer le cadre de vie de la commune et son attractivité résidentielle.



*La Grand'Rue, requalifiée*



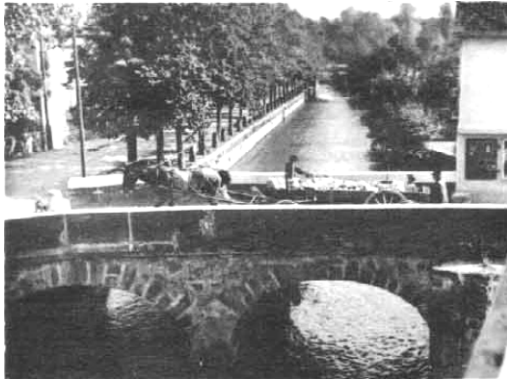
*Des espaces publics structurants*



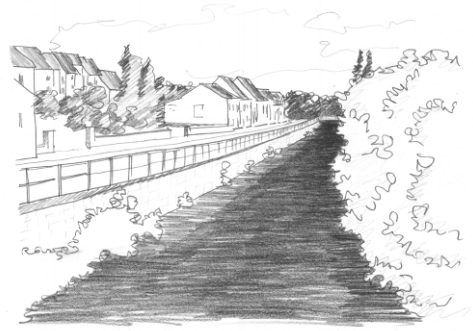
*Place du faubourg*

Ainsi, la commune souhaite en particulier **traiter et requalifier les espaces publics structurants** :

- **Requalifier le Quai de l'Eichel**, pour permettre de redonner du lien entre le bourg et son cours d'eau,
- **Restaurer, mettre en valeur et développer les venelles**, pour créer du lien entre les différents équipements et services de la ville, mais également dans les quartiers,
- **Développer les espaces verts en lien avec l'Eichel**, pour renforcer la trame verte,
- **Conforter le site de la gare**, qui est un équipement structurant, et assurer sa transformation en véritable pôle multimodal, en développant avant tout le côté fonctionnel et pratique des abords.
- **Requalifier et sécuriser la rue du Collège** pour mieux desservir le collège, autre équipement structurant du bourg,
- **Requalifier les entrées du bourg**, et en particulier l'entrée de ville Sud-Ouest, où est localisée la zone artisanale, afin de lui apporter un aspect plus urbain. (les "entrées de ville" prioritaires sont les entrées Nord, et Sud-Ouest (zone artisanale), la requalification de "l'entrée de ville" Nord devra se faire dans un cadre intercommunal, avec Lorentzen) et dans le prolongement de la réalisation de la liaison A4-Lorentzen
- **Poursuivre l'aménagement de la traversée de bourg.**



Quai de l'Eichel autrefois



Quai de l'Eichel aujourd'hui



Exemples de venelles à Diemerling



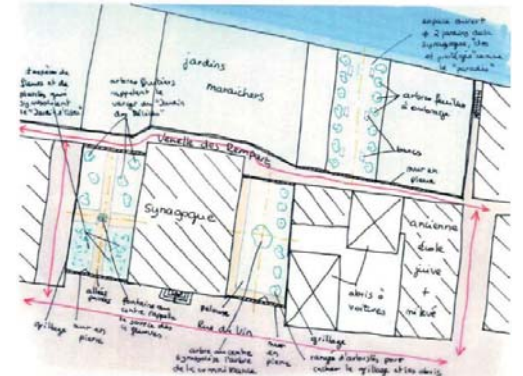
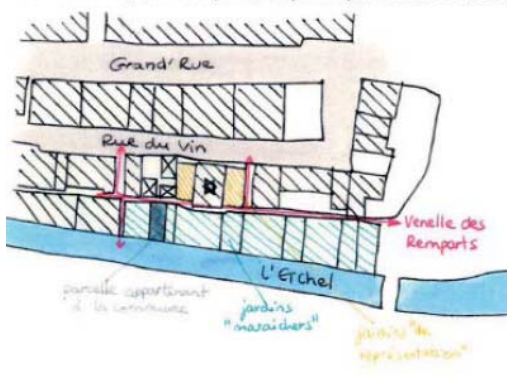
Localisation de venelles du centre ancien



Venelle du lotissement reliant la Rue des Prés à la Rue des Vosges



Site actuel de la gare



Des espaces verts à aménager en lien avec l'Eichel



Entrée de ville Sud-Ouest



Entrée de ville Nord



Rue du Collège



## IV. Vie sociale et économique

DIEMERINGEN, de par son statut de bourg et de pôle rural, possède un dynamisme et une vocation commerciale reconnus avec notamment un centre bourg commerçant, qui participe à l'animation du cœur de bourg, et des zones artisanales et industrielles, situées à l'Ouest de l'agglomération, au-delà de la voie ferrée. Par ailleurs, la commune dispose de services et équipements nombreux, et d'un tissu associatif dynamique.

La commune souhaite renforcer le dynamisme et l'animation du bourg pour ses habitants et les communes avoisinantes.

### 1. Favoriser le maintien et l'implantation de commerces et services dans le bourg

Pour **faire vivre ses commerces, services et équipements**, la commune souhaite se développer démographiquement et poursuivre le travail d'animation du bourg (marchés, fêtes...).

Par ailleurs, le PLU autorisera l'implantation d'activités compatibles avec une vocation résidentielle dans le bourg et maintiendra la vocation commerciale des rez-de-chaussée des bâtiments de la Grande Rue.



*Commerces de la grande rue*



*Supermarché dans le centre du bourg*

## 2. Conforter les zones d'activités actuelles et préserver leurs capacités de développement

Pour conserver et développer l'attractivité économique, le bourg de Diemeringen doit maintenir une offre foncière pour accueillir de nouvelles implantations d'entreprises. Ces réserves sont indispensables à la commune pour préparer l'avenir, faire face à des demandes futures, en particulier des entreprises qui se sont développées dans le tissu urbain de la commune, et qui pourraient y trouver des contraintes à leur développement.

La commune a ainsi la possibilité de valoriser des sites proches de la future liaison A4-Lorentzen, dans la continuité de la zone industrielle, mais également de renforcer la zone d'activités mixte en entrée de bourg, le long de la RD9.

Le développement des sites d'activités fera l'objet d'un aménagement de qualité intégrant au mieux le respect de l'environnement, la valorisation du paysage et le stationnement. Parallèlement, les zones actuelles devront faire l'objet d'amélioration des aménagements et des fonctionnalités afin d'éviter toute déqualification. De nouvelles dessertes et des liens accrus avec la ville sont à rechercher, et la signalétique à renforcer.



Zone industrielle



Exemples de signalétique verticale

### 3. Anticiper une éventuelle reconversion à terme du site GPA

Le site industriel de la poterie (GPA) est important. Toutefois, depuis quelques années, les activités sont au ralenti. Aucune fermeture n'est encore d'actualité, mais cette baisse d'activité conduit la commune à réfléchir sur l'évolution souhaitée du site.



Site G.P.A.



Bâtiments anciens du site.

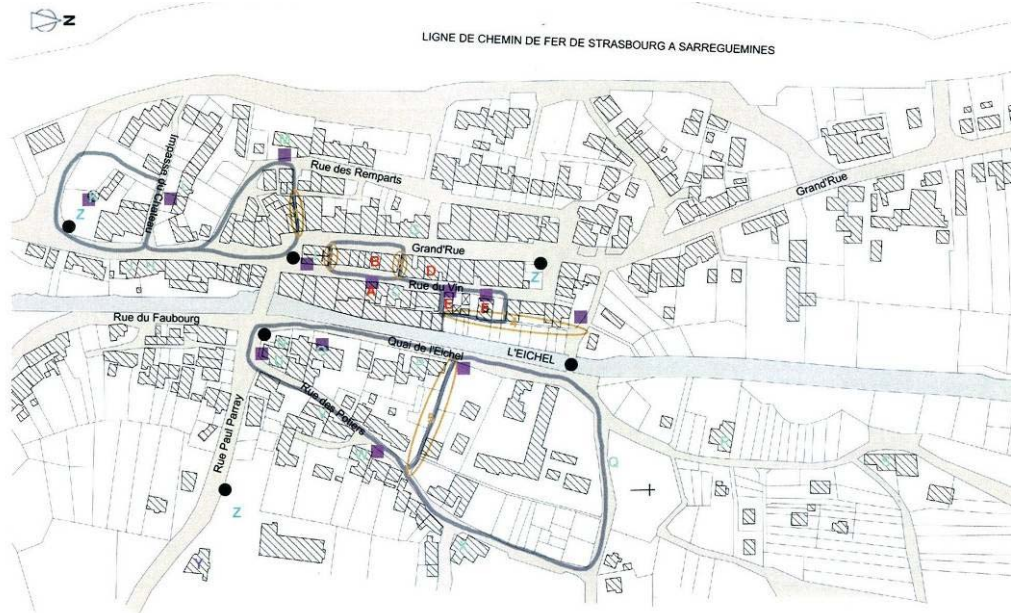


Entrepôts

### 4. Participer au développement touristique local

De par sa situation à la porte des Vosges du Nord, de par sa proximité avec la Grange aux Paysages (Lorentzen), de par la richesse de son patrimoine et la qualité de ses paysages, de par ses équipements et commerces... la commune occupe une position idéale pour développer le tourisme et les activités liées.

La commune souhaite favoriser un développement touristique, notamment par la mise en valeur de son patrimoine (circuits de découvertes du patrimoine juif, sentiers de randonnées, gîtes...), en concertation avec ses partenaires.



*Proposition de valorisation touristique du patrimoine juif de Diemeringen par la création de parcours judéo chrétien (Adeline Schaaf, Ecole d'architecture, Juin 2004)*

**4) Proposition d'une signalétique.**

Le projet de valorisation du patrimoine de Diemeringen passe par la mise en place d'éléments signalétiques, lesquels apporteront aux riverains, promeneurs et touristes, un support d'information sur l'histoire du lieu, son patrimoine et un parcours de découverte à travers la commune.

Le parcours judéo-alsacien sera donc ponctué de plusieurs supports explicatifs (panneaux, pancartes, totems, bornes, ...) proposant un cheminement à travers Diemeringen, permettant de se renseigner, de s'orienter et d'identifier tel ou tel élément remarquable du patrimoine.

Visibilité, lisibilité, implantation et intégration dans le site seront très importantes pour la signalétique afin de toucher le plus grand nombre de personnes et les sensibiliser à la sauvegarde du patrimoine. De plus, ces éléments devront être robustes, résistants avec un faible encombrement.

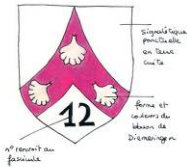
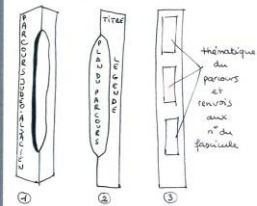
On peut proposer une double signalétique, dans le cadre d'une logique de visite libre ou lors de manifestations (journées du patrimoine par exemple), animées ou non par un membre du Groupe d'Histoire Locale :

- une signalétique générale serait implantée à chaque point stratégique : à proximité des aires de stationnement (ruines de la tour du château, rue du Vin, rue Paul Paray et cimetière israélite) et au niveau des grandes voies importantes (Grand rue, quai de l'Eichel, passage Neusteg). Il pourrait s'agir d'une borne encastrée dans le sol avec plusieurs faces indiquant sur chacune d'entre elles le plan du cheminement en couleurs avec les différents éléments remarquables, un historique de Diemeringen, les thématiques abordées lors du parcours, les équipements, les services ou loisirs proposés par la commune, ...

- une signalétique ponctuelle serait installée sur les façades des édifices remarquables (ou au sol), afin de repérer les bâtiments, les détails architecturaux, les venelles, ... qui constituent le patrimoine et le charme de Diemeringen. A faible impact sur les bâtiments, elle comporterait un logo type et un numéro qui renverrait à un livret de découverte. Elle pourrait être envisagée par un artiste local, en terre cuite, afin de rappeler l'activité potière de la commune.

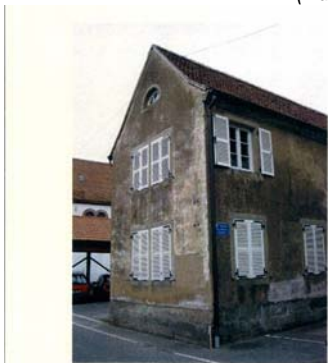
Afin de respecter une identité visuelle, il faudra adopter une charte graphique entre tous les éléments par rapport à la typographie, au choix et à l'harmonisation des couleurs, à la combinaison des images et des textes, pour aider à la compréhension du message.

totem d'information à 3 faces



41

*Proposition de valorisation touristique du patrimoine par la création d'une signalétique (Adeline Schaaf, Ecole d'architecture, Juin 2004)*



Façade donnant sur la rue du Vin



Vue arrière sur les jardins le long de l'Eichel

*Patrimoine du village pouvant servir de base à son développement touristique*

## 5. Renforcer les équipements, les services et les TIC

Le diagnostic territorial a mis en exergue une bonne dotation en équipements scolaires, sportifs et socioculturels. Ces équipements bénéficient à Diemeringen, mais également aux communes alentours. La commune souhaite en particulier : **assurer la pérennité des équipements scolaires**, en poursuivant le développement démographique et en renforçant l'attractivité de la commune auprès des jeunes ménages, **améliorer ses équipements sportifs et de loisirs**, notamment en développant les liaisons entre ses équipements, le centre et les zones d'habitat, **développer de nouveaux services et équipements de proximité et de qualité** (périscolaire, associations sportives et culturelles...), **assurer un développement des TIC à partir du réseau de fibre optique implantée le long de la voie ferrée** (Technologies de l'Information et de la Communication).



*Centre culturel et sportif*



*Terrains de football*



*Piscine*



*Terrain de tennis*



*Collège*

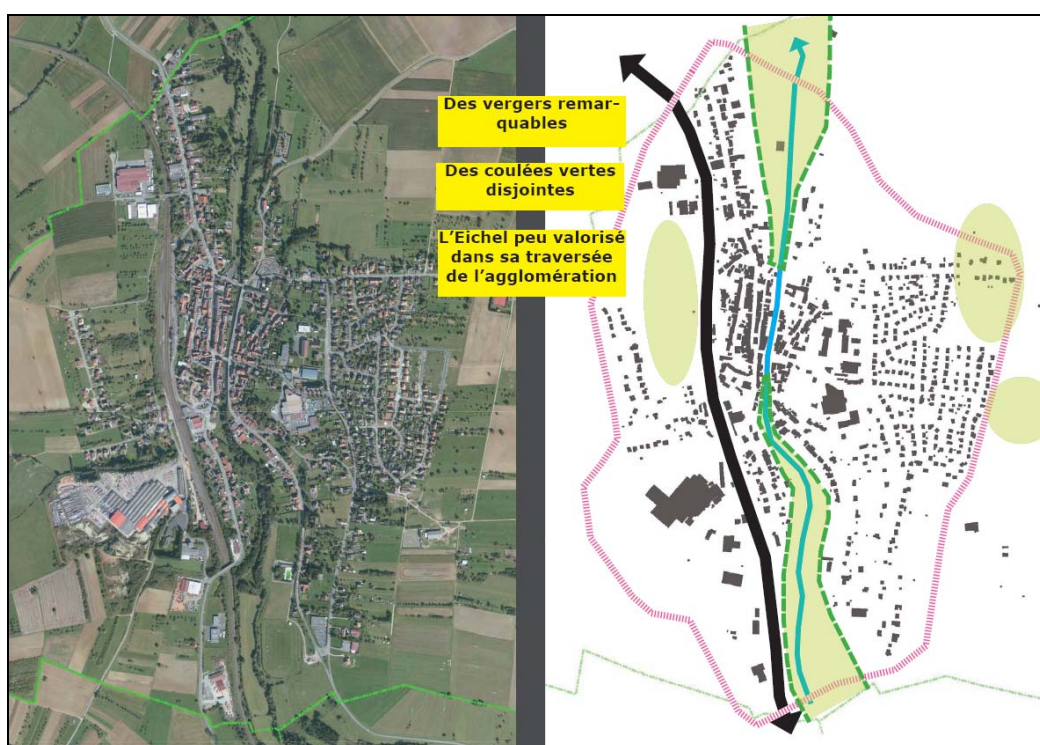
## 6. Soutenir le tissu associatif

La commune bénéficie d'un tissu associatif dense et dynamique auquel la municipalité souhaite apporter son soutien, notamment au travers de la mise à disposition d'équipements adaptés.

## V. Nature et écologie

Diemeringen bénéficie d'un cadre de vie très agréable, à l'entrée du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord. L'espace urbain s'insère harmonieusement dans l'espace naturel et agricole. Les élus souhaitent garantir l'intégrité des écosystèmes, préserver la biodiversité locale, intégrer la nature et l'écologie comme composantes fondamentales de tout aménagement, programme ou projet d'urbanisme durable.

Parmi les principaux atouts de la commune figurent l'Eichel et ses affluents, la forêt du Grünewald et les étangs communaux. Les élus souhaitent les valoriser.



*Trame verte et bleue dans l'espace urbain*

## 1. Valoriser et renforcer la présence de l'Eichel dans le tissu urbain

Trait d'union entre le centre historique du bourg et les lotissements, mais également entre les deux coulées vertes (au Nord et au Sud) du centre, l'Eichel est peu présente dans le paysage urbain et sépare plus qu'elle ne relie. Les élus souhaitent renforcer sa présence dans le tissu urbain, ainsi que sa qualité paysagère et environnementale. Ainsi, la renaturalisation des berges de l'Eichel et la requalification du quai, devrait permettre de renforcer la continuité de la trame naturelle, verte et bleue.



*Quai de l'Eichel aujourd'hui*



*Les abords de l'Eichel*



## 2. Protéger les éléments naturels et paysagers remarquables du cadre de vie

### Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers

Afin de limiter la consommation des terres agricoles, la constructibilité des espaces périphériques du bourg sera réduite. Le développement du bourg cherchera de préférence à s'intégrer dans l'enveloppe urbaine actuelle.

La protection de l'intégrité des milieux naturels se traduit en particulier par la mise en place d'un Espace Naturel Sensible dans la vallée du Grentzbach. La procédure est en cours.



*Des vergers remarquables à l'Est de l'espace urbain*



### Préserver les vues et les panoramas remarquables du bourg et du territoire

Les hauteurs du ban constituent des espaces aux paysages remarquables et offrent localement des vues panoramiques sur le territoire de l'Alsace Bossue.

Le développement urbain du bourg sera privilégié dans la vallée, le site originel de Diemeringen.



*Panorama remarquable, le village dans un écrin vert*



*Front urbain en ligne de crête ou s'en rapprochant*



### 3. Maintenir un cadre de vie agréable et préserver le caractère rural du bourg

Le bourg bénéficie d'un **cadre très vert et champêtre**, avec notamment des jardins et vergers, **qu'il convient de préserver**. Les élus souhaitent conserver le caractère rural du bourg, à ce titre, il convient également de renforcer la relation bourg-campagne, qui participe à l'identité de Diemeringen, y compris dans les extensions futures.



*Au cœur du bourg, une ambiance très champêtre et rurale...*

